



AXE 3 - Une alimentation de qualité grâce à une agriculture et une pêche durables

Avec le Printemps des Pays de la Loire, nous souhaitons défendre une politique et une stratégie ambitieuses en matière d'alimentation : chaque Ligérien a le droit d'avoir accès à une et toujours issus d'un mode de production respectueux de l'environnement.

Pour ce faire, l'institution régionale doit apporter un accompagnement multiple aux producteurs agricoles. Elle doit engager une véritable transition vers la pratique d'une agriculture agroécologique grâce à une meilleure formation des agriculteurs notamment, mais aussi grâce à des aides à l'équipement ou encore à la santé des sols, etc. Elle doit également agir résolument au service de l'emploi agricole en luttant contre l'accaparement des terres et leur artificialisation, mais également en aidant tous les publics, jeunes ou non, issus du monde agricole ou non, à s'installer. Elle doit enfin tout faire pour garantir aux producteurs une juste rémunération

à hauteur des efforts fournis pour rendre possible cette alimentation de qualité.

Défendre une alimentation de qualité c'est aussi défendre une pêche de qualité. Nous souhaitons apporter un soutien fort à l'ensemble du secteur pour soutenir sa transition vers des pratiques toujours plus durables et respectueuses de l'environnement, mais aussi pour accompagner les vocations, et aider au renouvellement des générations dans l'ensemble des professions de la pêche et de l'élevage marin.

Permettre à toutes et à tous d'avoir accès à une alimentation de qualité

- 1. Faire de l'alimentation une « grande cause régionale ».** Nous mènerons une large concertation auprès des producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs pendant un an, afin d'élaborer la feuille de route alimentaire et agricole de la Région.
- 2. Garantir une alimentation 100 % locale, bio, sous signes de qualité ou équitable dans les restaurants scolaires des lycées.** Nous voulons garantir 30 % en bio rapidement et atteindre un objectif de 50 % en 2027. Ce pourcentage progressera au fur et à mesure des capacités des producteurs ligériens à fournir nos cantines. Parallèlement, nous garantirons 100 % de viande locale dans les restaurants scolaires d'ici 2027.

- 3. Créer une centrale régionale alimentaire de produits locaux,** bio et de qualité pour les collectivités locales. Cette centrale permettra de simplifier et d'accroître l'approvisionnement de la restauration collective et de favoriser l'accès des producteurs à la commande publique.
- 4. Créer un site internet régional pour recenser les producteurs locaux** en lien avec les initiatives existantes.
- 5. Développer un programme régional "Bien Manger" à destination de l'industrie agroalimentaire régionale.** Au travers d'un plan de soutien à la recherche et au développement, ainsi qu'à l'inclusion de nouvelles exigences dans les marchés publics (ex. restauration scolaire), la Région soutiendra spécifiquement l'innovation des entreprises agroalimentaires vers toujours plus de qualité (baisse des additifs, du sel etc.).

6. **Couvrir 100 % du territoire en Projets alimentaires territoriaux (PAT).** La Région impulsera la création de PAT notamment en accompagnant et en coordonnant les acteurs (collectivités, associations, producteurs, etc.), en fournissant une aide au montage de projets, ainsi qu'un soutien financier à leur mise en œuvre.
7. **Soutenir l'organisation d'ateliers de l'alimentation durable.** La Région accompagnera, par des aides financières et une démarche de labellisation les initiatives permettant d'associer les acteurs locaux autour d'actions concrètes en faveur de l'éco-citoyenneté alimentaire, de la découverte des producteurs locaux, de l'organisation d'ateliers de cuisine, d'actions de sensibilisation etc.

Une agriculture pourvoyeuse d'emplois qui assure une juste rémunération aux producteurs

8. **Doubler le nombre d'agriculteurs s'installant en Pays de la Loire sur la durée du mandat.** De façon volontariste, la Région, en partenariat avec les chambres d'agriculture et les différents acteurs du secteur agricole, mènera une mission de diagnostic et de veille foncière sur les projets de cession. La Région apportera ensuite un soutien via un fonds spécifique aux collectivités (au travers des PAT) et aux organisations qui accueillent, encadrent et permettent l'émergence de projets chez les personnes issues ou non du milieu agricole.
9. **Accompagner la création de foncières agricoles pour lutter contre l'accaparement des terres et aider les agriculteurs dans leur installation.** En partenariat avec les collectivités territoriales, la place bancaire, les SAFER, la Région soutiendra les initiatives de foncières agricoles ayant pour mission d'acheter du foncier le mettre à disposition des candidats à l'installation. La Région proposera avec les Départements, un système de portage du foncier et du bâti agricole dans le cas de l'impossibilité d'acheter en même temps les terres et la maison d'habitation.
10. **Défendre la juste rémunération des producteurs agricoles.** Nous initierons des contrats tripartites entre producteurs/transformateurs/distributeurs pluriannuels. La Région conditionnera également les aides aux industries agroalimentaires à la prise en compte des coûts de production supportés par les agriculteurs.
11. **Structurer les filières agricoles via la mise en place de contrats.** Ces accords passés avec l'ensemble des filières agricoles du territoire permettront d'accompagner la transition agroécologique, de développer les signes de qualité (agriculture biologique, appellations d'origine...) et de tendre vers l'excellence environnementale. Ils s'attacheront à soutenir la création de nouveaux emplois agricoles et alimentaires et une meilleure répartition de la valeur entre producteurs, transformateurs et distributeurs de la région.
12. **Œuvrer au maintien de l'élevage herbivore et reconverter des surfaces en prairies.** La Région fournira une aide spécifique pour la réintroduction de l'élevage dans les zones de culture et créera un label régional « viande herbagère » pour venir en appui de cette stratégie.
13. **Favoriser la mutualisation de l'équipement agricole.** La Région soutiendra financièrement les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) pour faciliter l'acquisition et le partage de matériel agricole.
14. **Soutenir la création de SCOP en agriculture.** Grâce à des subventions spécifiques, des aides au montage de projet et des actions de sensibilisation, la Région soutiendra la création de ce nouveau modèle permettant notamment de faciliter la transmission des entreprises agricoles.

Une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement

- 15. Porter au sein de Régions de France* le projet d'une PAC plus juste, qui accompagne les agriculteurs dans la transition.** Parallèlement, la Région défendra la nécessité de mettre en place des politiques agricoles adaptées au territoire, claires et réalistes. (*Régions de France est une organisation représentant l'ensemble des régions auprès des pouvoirs publics français et européens)
- 16. Élaborer un plan de formation des agriculteurs aux techniques de l'agroécologie.** Le passage à l'agroécologie demande aux exploitants de modifier certaines de leurs pratiques, ainsi la Région soutiendra les formations individuelles, par groupes, ainsi que les échanges de savoir-faire.
- 17. Accompagner les agriculteurs dans la transition des pratiques agricoles.** Au travers de ses aides, la Région participera au financement de bilans carbone des exploitations, d'équipements nécessaires à la mise en place des techniques de l'agroécologie, soutiendra financièrement la transition des agriculteurs dans la diminution progressive des pesticides et dans leur démarche de préservation et de protection des sols.
- 18. Accompagner les agriculteurs dans une gestion durable de la ressource en eau.** La Région dressera un diagnostic des exploitations les plus dépendantes à l'irrigation, suivra l'évolution de l'usage de la ressource en eau par secteurs agricoles et fixera des objectifs ambitieux pour une utilisation plus efficiente de celle-ci. Afin d'atteindre ces objectifs, elle fournira un accompagnement spécifique aux exploitants agricoles (aide à l'investissement de matériels économes en eau, prestations de conseil, formations).
- 19. Créer une structure régionale de financement pour accompagner les agriculteurs dans la transition vers l'agriculture bio.** En partenariat avec les acteurs de l'agriculture biologique, cet établissement aura pour mission de mener des programmes de sensibilisation, de diagnostic, de formation et d'accompagnement pour les agriculteurs souhaitant entamer une transition vers le bio. Il permettra d'engager pleinement les Pays de la Loire dans la poursuite de l'objectif européen d'atteindre 25 % de surfaces agricoles bio en 2030.
- 20. Associer les lycées agricoles, notamment publics, à l'accompagnement de la transformation des modèles agricoles et au développement de l'agriculture biologique.** La Région aidera notamment les lycées agricoles souhaitant engager la transition de leurs exploitations pédagogiques vers l'agriculture biologique.
- 21. Impulser une dynamique d'adaptation du vignoble ligérien aux aléas climatiques.** En concertation avec les organisations professionnelles et l'ensemble des acteurs du secteur viticole, mais aussi la Région Centre Val de Loire, nous mobiliserons les moyens de la Région des Pays de la Loire au service de la recherche, de l'innovation et de l'expérimentation, afin de faire émerger des solutions agronomiques, capables de rendre les vignobles du Val de Loire et de la Vendée plus résilients aux évolutions du climat.
- 22. Établir une feuille de route 360 ° contre le gaspillage alimentaire.** De la fourche à la fourchette, la Région mettra en œuvre une liste d'actions précises pour engager les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, la restauration collective, les consommateurs dans une véritable stratégie de réduction du gaspillage afin de faire des Pays de la Loire, la première région anti-gaspi de France.

Soutenir tous les pêcheurs vers une pêche plus durable

- 23. Mettre en place des dispositifs d'aide à la reprise ou à la transmission pour les exploitations aquacoles, ostréicoles et mytilicoles.** Comme pour le secteur agricole nous mettrons en place des dispositifs d'aides dédiés pour soutenir le renouvellement des générations, mais aussi pour aider les exploitants à trouver des repreneurs.
- 24. Mettre en place un programme régional pour le renouvellement des bateaux de pêche.** Ce programme permettra d'engager la transition écologique du secteur en contribuant à l'investissement dans des bateaux moins polluants. La Région accompagnera également le développement d'une filière de déconstruction de bateaux en fin de vie.
- 25. Favoriser les changements de pratiques** et instiller une culture de l'innovation dans l'apprentissage des métiers de la pêche. La Région mènera un travail, en lien avec la profession, pour orienter la formation des jeunes vers l'apprentissage de pratiques toujours plus innovantes et respectueuses de l'environnement.
- 26. Mettre en réseau les ports de pêche ligériens** pour favoriser les coopérations et éviter les phénomènes de concurrence. La Région soutiendra toutes les initiatives de coopération entre les ports ligériens (partage d'outils, instance de coordination, etc.).
- 27. Financer la recherche autour de la pêche durable.** La Région soutiendra les projets de recherche visant à : développer la valorisation des coproduits ; accélérer la mise en œuvre de la politique européenne de « zéro rejet » par le développement d'une filière spécifique ; favoriser l'innovation des techniques de pêche plus sélectives et durables en lien direct avec les pêcheurs pour assurer la partie expérimentation ; assurer une meilleure connaissance de la ressource et des impacts des diverses pratiques sur celle-ci ; lutter contre la surmortalité des naissains d'huîtres.
- 28. Consolider l'interprofession Loire Océan Filière pêche (créée en 2020)** pour en faire le bras armé d'une organisation collective structurée de toute la filière au niveau des Pays de la Loire, à parité entre Vendée et Loire-Atlantique.
- 29. Améliorer la qualité des eaux littorales pour protéger les cultures marines.** La qualité actuelle des masses d'eau côtières et estuariennes menace très directement la pérennité de l'activité conchylicole, qu'elle soit ostréicole ou mytilicole. La Région intégrera donc pleinement cette problématique à la mobilisation générale qui sera mise en place autour de la qualité de l'eau.
- 30. Travailler sur des coopérations interrégionales fortes,** en particulier avec la Bretagne, dans une logique solidaire d'affirmation du poids de la pêche du Grand Ouest aux plans national et européen.